

PROGRAMME DE FORMATION

Travail en hauteur – Prévention et protection contre les chutes (R431)

(Conformément aux articles R4323-58 à R4323-90 du Code du travail)

Objectif général

Permettre aux participants d'identifier les risques liés au travail en hauteur et de mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection adaptées afin de travailler en sécurité et de prévenir les chutes de hauteur.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

1. Identifier les situations de travail en hauteur et les risques associés
2. Connaître le cadre réglementaire applicable au travail en hauteur
3. Choisir et utiliser les équipements de protection collective et individuelle adaptés
4. Vérifier l'état et la conformité des équipements de protection contre les chutes
5. Appliquer les consignes de sécurité et les procédures à suivre en cas de chute ou de situation dangereuse

Public concerné

Toute personne amenée à réaliser des travaux en hauteur ou susceptible d'y être exposée dans le cadre de son activité professionnelle.

Prérequis

Comprendre et parler le français.

Durée : 4 h

Effectif : de 4 à 10 participants

Contenu de la formation

1. Définition du travail en hauteur et identification des risques
2. Cadre réglementaire applicable (Code du travail)
3. Principes généraux de prévention
4. Équipements de protection collective (EPC)
5. Équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes
6. Systèmes d'arrêt de chute, ancrages et lignes de vie
7. Vérification et utilisation des équipements
8. Consignes de sécurité et conduite à tenir après une chute

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel alternant apports théoriques, démonstrations et mises en situation pratiques adaptées aux situations de travail des participants.

Moyens pédagogiques

1. Supports visuels (vidéoprojecteur, paperboard)
2. Équipements de protection collective et individuelle
3. Matériel de démonstration et de mise en situation

Modalités d'évaluation

1. L'évaluation des acquis est réalisée :
2. De manière continue lors des échanges et mises en situation pratiques,
3. En fin de formation par une évaluation des connaissances et des pratiques.
4. Une attestation des acquis de fin de formation est remise en fin de session.

**Modalités et délais d'accès**

Inscription par mail ou téléphone. Délai moyen d'accès : 7 à 30 jours selon planning et effectif.

Tarifs

Voir grille tarifaire à jour sur www.elm-formation.fr ou sur demande

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude individuelle des besoins est réalisée avec le référent handicap :

Axel MUNCH – contact@elm-formation.fr – 06 03 49 30 22.

Une adaptation pédagogique et matérielle peut être proposée selon les besoins identifiés lors de l'entretien de positionnement.

Preuve de diffusion publique

Cette fiche programme est disponible sur le site <https://elm-formation.fr/> et/ou sur simple demande à contact@elm-formation.fr

Version 3.0 – Mise à jour le 28/12/2025